



OCTAssociation

ASSOCIATION OF THE OVERSEAS COUNTRIES AND TERRITORIES OF THE EUROPEAN UNION

PAYS ET TERRITOIRES D'OUTRE-MER

LANDEN EN GEBIEDEN OVERZEE

OVERSØISKE LANDE OG TERRITORIERS

CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE DE L'OCTA 2017

Bruxelles, Belgique, 22 février 2018

DÉCLARATION POLITIQUE

PREAMBULE

Les représentants des Pays et Territoires d'Outre-mer se sont réunis le 22 février 2018 à Bruxelles, Belgique, pour la Conférence Ministérielle 2017 de l'OCTA. Ils ont discuté du partenariat PTOM-UE pour l'après-2020. Ils ont également passé en revue les programmes en cours, comme le programme 'Stratégies Territoriales pour l'Innovation' (TSI), et les activités Thématiques et Régionales du 11ème FED, le secrétariat de l'OCTA et le renforcement institutionnel.

RÉSOLUTIONS POLITIQUES

Les PTOM appellent la Commission européenne (Commission) à :

Relations PTOM-UE

1. Dialogue et partenariat

Poursuivre le dialogue permanent avec les PTOM pour favoriser un suivi régulier de la mise en œuvre des Conclusions Communes du 16^{ème} Forum PTOM-UE du 23 février 2018 lors de chaque consultation trilatérale.

Considérer l'importance capitale du Forum pour les PTOM et par conséquent la nécessité d'y assurer une représentation pertinente et égale des PTOM en fixant le nombre de délégués parrainés à quatre par PTOM pour les prochaines éditions du Forum PTOM-UE, et en autorisant en plus la participation d'un nombre de délégués non parrainés par PTOM et ce, pour permettre une représentation politique conforme aux spécificités de chacun des territoires.

Convenir au plus tard lors de la consultation trilatérale d'avril 2018, d'un calendrier des consultations trilatérales et des réunions des groupes de travail de partenariat (GTP) à tenir avant le prochain Forum de 2019 qui se tiendra en Polynésie française, en collaboration étroite avec le Comité Exécutif de l'OCTA.

Consolider la place spécifique des PTOM au sein de l'Union européenne (UE) et maintenir l'Unité de gestion PTOM au même niveau dans l'organigramme de la DG DEVCO.

Renforcer le traitement préférentiel et différencié des dossiers des PTOM, et améliorer considérablement la qualité et la fréquence des échanges entre la DG DEVCO, les autres Directions Générales pertinentes et le Service Européen pour l'Action Extérieure (SEAE) sur les intérêts et préoccupations des PTOM dans la mise en œuvre des dispositions de la Décision d'Association Outremer (DAO) ; Promouvoir à cet égard la prise en compte systématique de la dimension PTOM dans les propositions de la Commission.

Associer les PTOM aux fora pertinents, comme le forum des Régions Ultrapériphériques (RUP) organisé par la DG REGIO, et les inviter à contribuer activement aux sujets communs de préoccupation, comme la coopération régionale.

Programmation du 11^{ème} Fonds européen de développement (FED)

2. Programme régional du 11^{ème} FED

Se féliciter des efforts conjoints des partenaires pour la finalisation de la programmation régionale du 11^{ème} FED et la signature des 3 documents de programmation.

3. Enveloppe B du 11^{ème} FED et récentes catastrophes naturelles

Poursuivre les actions entreprises en réponse à la dévastation et aux dommages causés à Anguilla, aux îles Vierges Britanniques, à Montserrat, à St Maarten et aux îles Turques et Caïques en septembre 2017 par les ouragans Irma et Maria, et recevoir notre profonde reconnaissance pour la mobilisation immédiate de l'aide humanitaire.

Prendre note de la reconnaissance des PTOM affectés pour la mobilisation, le cas échéant, des fonds de leur enveloppe territoriale du 11^{ème} FED pour soutenir l'effort des secours suite à l'ouragan.

Continuer à soutenir la reconstruction des PTOM affectés par la mobilisation rapide des fonds de l'enveloppe B du 11^{ème} FED.

Reconnaître la dévastation causée aux communautés du Groenland par un glissement de terrain suivi d'un tsunami en juin 2017, qui a nécessité le déplacement de communautés vers la ville d'Uummanaq, où un soutien est nécessaire à plusieurs niveaux afin d'accueillir les communautés déplacées.

4. Programme thématique du 11^{ème} FED

Reconnaître les défis spécifiques de la programmation de l'enveloppe thématique, respecter les secteurs de concentration convenus par les PTOM, et prendre les mesures nécessaires pour faciliter la finalisation de la phase programmation avec les unités opérationnelles, en particulier pour clarifier les modalités de mise en œuvre, afin de permettre une mise en œuvre avant la fin de 2018.

Continuer à faciliter la conduite de consultations et d'échanges appropriés entre les PTOM, les États ACP et les RUP, pour assurer le cas échéant les synergies dans les programmes régionaux et thématique ainsi que l'élaboration de projets conjoints.

5. Programme territorial du 11^{ème} FED

Reconnaître les efforts conjoints des partenaires pour achever la phase programmation des enveloppes territoriales du 11^{ème} FED, la mise en œuvre sans tarder de cet instrument financier permettant aux PTOM d'aboutir à des résultats concrets et de libérer leurs potentiels.

Intégration régionale et Commerce

6. *Coopération et intégration régionales*

Soutenir les efforts et les actions déployés par les PTOM pour renforcer la coopération et l'intégration régionales (lorsque cela est possible géographiquement et politiquement), conformément aux objectifs de la DAO, et reconnaître effectivement nos liens étroits avec le groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP), avec des pays tiers comme l'Australie, le Canada, l'Islande, la Nouvelle Zélande et un certain nombre d'autres, et mettre en avant notre rôle dans l'intégration régionale.

Sur le fondement de la DAO et de notre appartenance à la même famille européenne, prendre en compte systématiquement les intérêts et le rôle des PTOM, dans les accords de partenariat négociés par l'UE avec les voisins des PTOM, en particulier pour les composantes régionales.

Mener sans tarder une réflexion sur l'étude produite par l'OCTA sur la coopération régionale, et sur les initiatives à mener au niveau européen pour soutenir les PTOM dans cette dynamique, et notamment par l'organisation d'un atelier commun avec les RUP, les pays ACP et les partenaires pertinents.

7. *Négociations commerciales*

S'assurer que les intérêts et préoccupations des PTOM sont dûment pris en compte comme pertinents dans les études d'impact.

Informers et consulter (DAO, article 13) et les PTOM sur les négociations commerciales en cours et à venir susceptibles d'avoir une incidence sur eux, prendre en compte les intérêts des PTOM lorsque des accords commerciaux sont négociés par l'UE.

Ouvrir le dialogue avec les PTOM au sujet des négociations en cours sur le retrait du Royaume-Uni de l'UE, et si possible, étudier les possibilités pour les PTOM britanniques d'être inclus dans toute entente avantageuse conclue entre l'UE et le RU après Brexit. De plus, promouvoir le dialogue entre les PTOM, l'UE et le Royaume-Uni pour explorer comment les PTOM peuvent continuer à bénéficier des accords commerciaux préférentiels après le Brexit.

Continuer le dialogue sur la coopération pour des mesures proactives concernant l'érosion du statut préférentiel en raison des accords de libre-échange signés par l'UE, en examinant l'intérêt parmi les PTOM pour l'inclusion des PTOM dans les accords de libre-échange existant, y compris les APE.

Soutien thématique aux PTOM

8. *Changement climatique*

Renforcer le dialogue avec les États membres et étudier la possibilité de créer un Fonds pour l'adaptation et l'atténuation des effets dus au changement climatique, à l'instar des initiatives mises en place au niveau mondial comme le Fonds Vert pour le Climat et le Fonds pour l'Environnement Mondial, spécifiquement pour les PTOM.

Informers les PTOM et les associer aux développements des actions liées à la Stratégie de l'Union sur le changement climatique et à la mise en œuvre de l'Accord de Paris. S'efforcer de prendre en compte les priorités des PTOM dans les négociations sur le changement climatique et favoriser le dialogue avec les États membres en amont de la CCNUCC COP 24 en Pologne du 3 au 14 décembre 2018.

Associer les PTOM à la finalisation des dispositions de l'Accord de Paris sur le changement climatique à la CCNUCC COP24.

9. *Energie durable*

Continuer à soutenir la recherche dans le domaine des applications innovantes de l'énergie pour les PTOM et examiner les opportunités de créer un groupe composé de représentants de la Commission européenne, du secteur privé et de l'OCTA pour explorer des opportunités concrètes pour les PTOM de servir de terrain d'essai pour le test et le déploiement précoce d'infrastructures et de systèmes de gestion pour des projets de démonstration et de renforcement des capacités dans les PTOM ;

Constater notre reconnaissance des récents efforts de la Commission européenne pour soutenir davantage la décarbonisation des îles de l'UE et de confirmer leur grand intérêt pour l'initiative « Énergie propre pour les îles de l'UE ».

Soutenir l'implication des PTOM dans l'initiative « Énergie propre pour les îles de l'UE » et leur participation aux activités de partage des connaissances.

Promouvoir les cadres d'action pour l'investissement dans les PTOM (PTOM-CAI) pour améliorer les conditions d'investissement et accroître les propositions de projets viables, et reconnaître le besoin de créer un fonds de soutien pour améliorer la « bancabilité » des projets d'énergie durable, ou d'utiliser des fonds existants tels que le Fonds européen pour les investissements stratégiques (EFSI) ou d'autres fonds existants.

10. *Biodiversité*

Accords internationaux

Travailler avec les partenaires des RUP et des Pays ACP sur la promotion d'objectifs communs dans les accords internationaux.

BEST 2.0

Reconnaître la réussite de l'initiative BEST et noter notre reconnaissance des efforts pour obtenir des fonds supplémentaires de l'ICD pour permettre la poursuite des appels à propositions pour les subventions BEST, en tenant compte du nombre important de projets de bonne qualité qui n'ont pas pu être financés.

Poursuivre ses efforts pour assurer le succès de ce projet, en prêtant une attention particulière à la qualité de la communication entre tous les partenaires.

S'assurer que le manuel opérationnel soit révisé par le Comité de pilotage du projet pour prendre pleinement en compte les configurations particulières des PTOM avant le lancement de futurs appels à propositions.

Partenariat durable

En se basant sur l'expérience de l'initiative BEST et BEST 2.0, fournir un soutien spécifique pour la conservation de la biodiversité et l'utilisation durable des services écosystémiques, y compris pour l'adaptation climatique dans les Pays et Territoires d'Outre-Mer, dans les nouveaux programmes de l'UE à travers la création et le développement d'un mécanisme durable.

Soutenir la création d'un groupe BEST formel comme un instrument pour un dialogue actif accompagnant la transition post 2020 qui, pour éviter toute confusion, devra inclure un rôle décisionnel pour les PTOM, sous l'égide de l'OCTA.

11. Océans

Rappeler que grâce à leurs vastes espaces océaniques, les PTOM représentent une part importante de la Zone Economique Exclusive (ZEE) des Etats-membres auxquels ils sont liés, et plus des deux tiers de la ZEE de l'UE, d'environ 25 million de km², ce qui fait d'elle la plus grande du monde. En même temps, les PTOM sont en première ligne des effets et menaces du changement climatique et de la pollution pour les océans.

A ce titre, poursuivre le dialogue sur les océans débuté en marge du 16^{ème} Forum PTOM-UE et soutenir les PTOM dans leur étude pour développer un programme sur les océans, notamment en l'intégrant dans les discussions sur le Post 2020.

Travailler avec les Etats membres auxquels les PTOM sont liés pour étudier les actions concrètes à mettre en place afin de faire avancer le programme de gouvernance des océans dans les zones géographiques respectives des PTOM.

Encourager la coopération entre les PTOM, les RUP et les pays tiers sur la gouvernance internationale des océans.

Faciliter l'accès des PTOM aux dispositifs présentés par la Commission européenne lors de la conférence « Our Ocean » à Malte en octobre 2017 et auxquels ils sont éligibles :

- La plateforme pour la gouvernance régionale des océans qui sera développée d'ici 2020,
- Le programme de surveillance satellitaire Copernicus et la création des indicateurs de suivi sur la santé des océans,
- Le financement de la recherche marine et maritime : bien que les PTOM soient éligibles à Horizon 2020, l'accès est en réalité très difficile.

Etudier l'éligibilité potentielle des PTOM aux autres mécanismes visant à la préservation des Océans présentés par la Commission lors de la conférence « Our Ocean ».

12. Recherche, Éducation et Innovation

Favoriser le dialogue entre l'UE (DG Recherche et DG Education et Culture) et les PTOM pour permettre aux institutions de recherche des États membres de l'UE et des PTOM de faciliter leur accès à leurs ressources respectives et, ce faisant, faciliter le transfert des connaissances et le renforcement des capacités dans les PTOM.

13. Services financiers

Développement par l'UE d'une liste de juridictions fiscales non-coopératives

Noter qu'aucun des PTOM n'a été inclus dans l'annexe I des conclusions du Conseil du 5 décembre 2017 sur la liste européenne de juridictions fiscales non-coopératives.

Continuer à nouer un dialogue politique et travailler avec les PTOM tout au long de l'exercice de mise à jour de la liste européenne de juridictions fiscales non-coopératives par le biais à la fois des Groupes de Travail de Partenariat sur les Services Financiers au cours du premier trimestre 2018 et

d'un engagement bilatéral avec des PTOM individuels, comme demandé par le groupe du Code de Conduite sur la taxation des entreprises.

Atelier de coopération fiscale internationale

Soutenir l'organisation par l'OCTA d'un atelier de coopération fiscale internationale pendant le deuxième trimestre de 2018, en vue d'apporter un soutien technique aux PTOM sur la mise en œuvre de normes de coopération fiscale internationale établies par l'OCDE, dont la Convention multilatérale concernant l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale et les Normes communes de déclaration ainsi que le Cadre Intégré sur l'érosion de l'assiette et le transfert de bénéfices.

Communication

Soutenir l'amélioration de la communication entre les PTOM, la DG DEVCO et la DG TAXUD, en prenant en compte toutes les informations recueillies dans le cadre du processus de programmation et de mise en œuvre du FED telles que le PEFA et les rapports annuels.

Soutien de l'UE à l'OCTA

14. Soutien financier à l'OCTA

Noter notre reconnaissance pour le soutien ad hoc à l'OCTA en 2017 financé par la Facilité de coopération technique (TCF)

Soutenir l'OCTA pour la mise en œuvre de la subvention de fonctionnement, comme précédemment convenu dans les Conclusions Communes du 15^{ème} Forum PTOM-UE (point 12) et la décision prise à ce titre.

15. Rôle de l'OCTA

Prendre en compte que le soutien accordé par la Commission européenne à l'OCTA via l'enveloppe du 11^{ème} FED thématique, n'exonère pas les institutions et agence de l'UE et/ou les Etats membres concernés (Danemark, France, Pays-Bas, Royaume-Uni) de leur responsabilité vis-à-vis des PTOM individuellement aux termes du Traité et de la DAO.

Programmes de l'Union et FEIS

Etendre ou répliquer aux PTOM, à court terme et selon les mêmes modalités, le soutien et les mesures concernant le FEIS et les programmes de l'Union (COSME, ERASMUS+, Horizon 2020 en particulier) annoncées pour les RUP dans la communication d'octobre 2017, en raison des défis et préoccupations similaires auxquels les PTOM font face pour accéder à ces instruments.

16. Revues à mi-parcours, évaluation, consultations publiques

Régulièrement informer les PTOM au sujet des revues afin de maximiser leur niveau d'engagement et de participation et faire en sorte que leurs points de vue soient bien pris en compte (y compris via des visites de terrain quand cela est possible).

17. Accessibilité

Soutenir la participation des PTOM aux appels et contribuer à renforcer leur capacité à gérer les programmes financés par l'UE.

Organiser en 2018 des réunions ad hoc des GTP sur les principaux programmes européens d'intérêt pour les PTOM (H2020, Erasmus+, COSME, Life+) avec les directions générales et services pertinents de la Commission, afin de permettre un échange de vues sur le niveau de participation actuel des PTOM sur base de données statistiques disponibles et les améliorations possibles pour éliminer les barrières auxquelles ils sont confrontés pour accéder à ces programmes.

18. Horizon 2020

Examiner les possibilités de réplique en 2018 de l'action de coordination et de soutien d'Horizon 2020 pour « mobiliser l'excellence en recherche dans les régions ultrapériphériques de l'UE », qui pourrait bénéficier à nos PTOM, puisque de telles mesures présentent également un intérêt et une valeur ajoutée pour les PTOM.

19. Erasmus+

Tenir compte du fait que les défis auxquels sont confrontés certains PTOM du fait de leur éloignement ne peuvent être comparés à ceux d'aucune autre région de l'UE.

Fournir un montant supplémentaire s'appliquant aux distances supérieures à 12 000 kilomètres afin de mieux soutenir de manière permanente les frais de déplacement depuis ces PTOM, vis-à-vis des éléments de mobilité et d'action transversale, particulièrement dans le cadre de la revue à mi-parcours.

Signaler l'intérêt des PTOM à participer à l'expérimentation du programme Erasmus plus PRO et du Corps européen de solidarité dans leurs zones géographiques respectives puisque de telles initiatives présentent également un intérêt et une valeur ajoutée pour la jeunesse des PTOM.

Développer davantage les aspects de coopération internationale du programme et fournir un accès spécifique aux PTOM, compte tenu de leur situation géographique.

Cadre post 2020

20. Relations PTOM-UE

Considérer que :

- Les PTOM font partie de la famille, à travers une histoire commune avec les Etats membres de l'UE,
- Le partenariat PTOM-UE constitue une plateforme pour l'UE pour interagir dans leurs régions, en termes de commerce, d'économie, de liens monétaires et de culture,
- Les PTOM fournissent à l'UE une présence géostratégique dans leurs régions.

Considérer les atouts des PTOM :

- de 17 million de km² de Zone économique exclusive des PTOM permettant à l'UE de disposer du plus important espace maritime combiné au monde,
- d'une Biodiversité terrestre et marine exceptionnelle comme atouts potentiels pour développer des partenariats dans leurs régions,
- de ressources halieutiques considérable dans leurs régions d'appartenance.

Promouvoir « l'appartenance à la famille européenne » comme clé de voute de la relation PTOM-UE post 2020, et tirer pleinement les conséquences de ce principe, que ce soit aux niveaux stratégiques et opérationnels, et à la fois dans les politiques internes et externes de l'UE.

Maintenir le cadre de l'ONU sur les ODD (Agenda 2030) et sur le changement climatique comme éléments essentiels de la coopération PTOM-UE.

Soutenir les PTOM comme acteurs de premier plan pour la mise en œuvre de l'agenda 2030 et de reconnaître leur rôle potentiel de vitrine de la capacité de l'UE à atteindre les ODD et à lutter contre le changement climatique dans le contexte particulier des PTOM liés à un Etat membre de l'UE.

Reconnaître que les PTOM sont comparativement désavantagés sur la voie du développement durable étant donné le concours de circonstances incluant leur taille, l'éloignement et l'isolement, les déséconomies d'échelle, la base industrielle limitée ou inexistante, le manque de diversification économique, la forte exposition à des risques naturels extrêmement dévastateurs, etc. similaires à celles des RUP, et parfois même plus marquée.

Souligner que les PTOM fournissent une part très large des ressources naturelles de la famille européenne y compris la biodiversité, l'océan et la mer, et les ressources minérales.

Se rappeler que les PTOM manquent en général de ressources humaines et financières pour protéger leur capital naturel et en assurer la gestion durable en raison de leurs caractéristiques uniques ; cela s'applique également aux PTOM ayant un revenu par habitant plus élevé.

21. *Soutien financier de l'UE aux PTOM*

Renforcer les engagements de l'UE envers les PTOM, reconnaître que les PTOM contribuent à la dimension mondiale de l'UE et peuvent apporter une solide valeur ajoutée dans la mise en œuvre des partenariats de l'UE avec les régions auxquelles ils appartiennent géographiquement.

Etablir, sous le Cadre Financier Pluriannuel (CFP) et une décision stratégique basée sur le principe fondateur de la « même famille européenne » mentionnée précédemment, un Soutien dédié aux PTOM, séparé du soutien financier aux ACP et des outils exclusivement dédiés à l'aide au développement.

D'augmenter, au sein du Soutien dédié aux PTOM nouvellement créé, les enveloppes individuelles établies pour les PTOM éligibles dans le cadre 2014-2020, afin de les soutenir étant donné les nombreux défis et contraintes auxquels ils font face en termes de développement durable.

De tenir suffisamment compte du changement climatique et de la vulnérabilité environnementale face à l'apparent PIB élevé en utilisant les index appropriés mais pas nécessairement identiques aux index de l'ONU (ECOSOC) qui ont été développés dans le contexte des PMD.

Maintenir une approche multicritère concernant la redistribution aux PTOM du Soutien dédié aux PTOM, en pleine cohérence avec l'agenda global 2030, qui ne se limite pas à la réduction de la pauvreté.

Travailler étroitement avec les Etats membres et les PTOM pour améliorer les statistiques d'ici à 2020, pour permettre une évaluation plus fine des besoins, en particulier par l'utilisation de la méthodologie de la parité de pouvoir d'achat (PPP) pour le revenu par habitant.

Inclure, dans le Soutien dédié aux PTOM, une fenêtre adéquate pour la coopération régionale/extérieure des PTOM, d'après les modalités présentées ci-après.

Lier ce Soutien dédié aux PTOM même s'il relève du budget de l'UE à des règles spécifiques dans le but de faciliter les procédures et fournir aux PTOM des demandes administratives et des fonctionnalités adaptées à leur capacité limitée, et éliminer le risque de tout désengagement des fonds.

22. *Négociations post Cotonou et coopération régionale des PTOM avec les pays voisins et les Régions Ultra Périphériques*

Reconnaître le rôle important que les PTOM situés dans les régions des ACP doivent jouer dans les relations post 2020 de l'UE avec les Pays ACP, au sein du futur accord appelé « accord-cadre », dont le centre de gravité repose sur les pactes régionaux, et dont les négociations devraient commencer autour de septembre 2018.

Définir en conséquence, en étroite collaboration avec les PTOM et les Etats membres auxquels ils sont liés, une véritable stratégie d'intégration régionale permettant de soutenir les initiatives de coopération externe et régionale des PTOM, entre les PTOM et avec les Etats voisins, aux niveaux régional et sous-régional.

Noter que certains PTOM sont déjà membres effectif ou associé de certaines organisations d'intégration régionale des ACP dans les Caraïbes et le Pacifique, et le besoin qui en découle d'inclure formellement les PTOM, le cas échéant, dans le cadre de gouvernance du futur partenariat ACP-UE, plus précisément au niveau des structures formelles de ses « pactes » régionaux.

Mettre en place un (des) dispositif(s) financier(s) innovant(s), visant à faciliter la programmation et la mise en œuvre de projets régionaux entre PTOM / RUP / pays ACP / États non ACP, selon une « approche instrument commun ».

Analyser, compte tenu de ce qui précède, la faisabilité d'établir des Fonds fiduciaires de l'UE en faveur de la coopération PTOM / RUP / pays ACP / États non ACP à la fois dans les Caraïbes et dans le Pacifique, liés aux pactes régionaux du futur partenariat ACP-UE, et permettre des contributions provenant d'autres sources potentielles.

Permettre aux Fonds fiduciaires de fonctionner selon leurs propres règles, éventuellement dans le cadre d'une approche thématique.

23. *Brexit*

Analyser la faisabilité de préserver l'acquis PTOM-UE pour les PTOM britanniques, et l'acquis des PTOM envers le Royaume-Uni après le Brexit, sous réserve des résultats des négociations RU-UE pour à la fois la période de transition (jusqu'à fin 2020) et au-delà.

Examiner les possibilités avec le Royaume-Uni après le Brexit de contribuer au soutien financier de l'UE destiné aux PTOM, au moins par un accord de principe (quels que soient les instruments financiers de l'UE à mettre en place), en vue de maintenir les PTOM Britanniques au sein ou en parallèle du groupement des PTOM, y compris - mais sans s'y limiter – pour les questions de coopération régionale, dans le contexte post-Cotonou, en particulier dans les Caraïbes (compte tenu de ce qui précède).

24. *Parallèle analytique avec les RUP et accès aux programmes de l'UE*

Reconnaître que même si les PTOM ne font pas partie intégrante de l'UE, contrairement aux RUP, ils sont confrontés aux mêmes défis pour leur développement durable, du fait de leur situation similaire, parfois même de façon plus marquée, nécessitant ainsi un soutien plus important.

Reconnaître que les PTOM, tout comme les RUP, ont des capacités d'accès limitées aux programmes de l'UE et aux autres outils tels que le FEIS auxquels ils sont en principe éligibles (par exemple Horizon 2020, LIFE, COSME, Erasmus), et suivre un principe de parallélisme en ce qui concerne le soutien que

la CE a l'intention de fournir aux RUP à cet égard, qui devrait inclure les PTOM ou être répliqué pour eux.

Assurer que dans le cadre post 2020, les règles des futurs programmes de l'UE incluent explicitement les PTOM et éventuellement demander des modalités d'accès spécifique ou des appels dédiés pour les PTOM compte tenu de leurs situations particulières (par exemple la distance et le coût de voyage pour ERASMUS) et leurs capacités limitées.

25. Programmation régionale post 2020

Renforcer les capacités de l'Ordonnateur Régional (OR) avec un soutien technique renforcé, non limité à la période de programmation.

Concentrer l'enveloppe thématique sur des domaines qui ne sont pas déjà fortement soutenus au niveau régional ou par d'autres instruments financiers de l'UE, comme la recherche et l'innovation, l'aide au commerce ou la diversification économique.

RÉFÉRENCE

Signées à Bruxelles, Belgique, ce 22 février 2018

Pour la délégation d'**Anguilla**
L'honorable Victor F. BANKS
Premier Ministre

Pour la délégation d'**Aruba**
L'honorable Guillfred F. BESARIL
Ministre plénipotentiaire

Pour la délégation des **Bermudes**
Madame Kimberley DURRANT
Directrice et Représentante auprès du Royaume-Uni et de l'UE, Bureau de Londres

Pour la délégation de **Bonaire**
Monsieur Edison RIJNA
Lieutenant-Gouverneur

Pour la délégation des **Îles Vierges Britanniques**
Monsieur Benito WHEATLEY
Directeur et Représentant auprès du Royaume-Uni et de l'UE, Bureau de Londres

Pour la délégation des **Îles Caïmans**
Monsieur Samuel ROSE
Secrétaire de cabinet, et Ordonnateur Territorial

Pour la délégation de **Curaçao**
L'honorable Eugene Philip RHUGGENAATH
Premier Ministre

Pour la délégation des **Îles Falkland**
L'honorable Roger EDWARDS
Membre de l'Assemblée législative

Pour la délégation du **Groenland**
L'honorable. Suka K. FREDERIKSEN
Ministre de l'Indépendance, des Affaires étrangères et de l'Agriculture

Pour la délégation de **Montserrat**
L'honorable Donaldson ROMEO
Premier Ministre

Pour la délégation de **Nouvelle-Calédonie**
Monsieur Philippe GERMAIN
Président du Gouvernement

Pour la délégation de **Pitcairn**,
L'honorable Leslie JAQUES
Conseiller

Pour la délégation de la **Polynésie française**
Monsieur Teva ROHFRITSCH
Vice-président, Ministre de l'Economie et des Finances, en charge des Grands projets
d'investissement et des Réformes économiques

Pour la délégation de **Saba**,
Monsieur Rolando WILSON
Commissaire

Pour la délégation de **Saint-Barthélemy**,
Monsieur Stéphane LENORMAND, Président du Conseil territorial de Saint-Pierre-et-
Miquelon, ayant reçu procuration de Monsieur Bruno MAGRAS, Président du Conseil
territorial de Saint-Barthélemy

Pour la délégation de **Sainte-Hélène, Ascension, Tristan da Cunha**
Madame Kedell WORBOYS MBE
Représentant du Gouvernement de Sainte-Hélène auprès du Royaume-Uni

Pour la délégation de **Saint-Pierre-et-Miquelon**
Monsieur Stéphane LENORMAND
Président du Conseil Territorial

Pour la délégation de **Sint Eustatius,**

Pour la délégation de **Sint Maarten**
L'honorable Leona MARLIN-ROMEO
Premier Ministre

Pour la délégation des **Terres australes et antarctiques françaises**
Pour Madame Cécile POZZO DI BORGO, Préfète, Administratrice supérieure
Son représentant, Monsieur Guillaume COTTAREL

Pour la délégation des **Îles Turques-et-Caïques**
L'honorable Sharlene L. CARTWRIGHT-ROBINSON,
Premier Ministre et Ministre des Finances, de l'Investissement et du Commerce

Pour la délégation de **Wallis-et-Futuna**
Monsieur David VERGÉ
Président de l'Assemblée Territoriale